

PREPARATEUR en PHARMACIE HOSPITALIÈRE

Profession de santé
Secteur paramédical
Filière médico-technique

Diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière

*Diplôme réglementaire pour exercer le métier
de préparateur en pharmacie hospitalière en établissement public de santé*



**PLAQUETTE
INFORMATION
2018/2019**

Journées portes ouvertes : samedi 26 janvier 2019

SOMMAIRE

• L'exercice du métier	p.3
• Le profil	p.3
• Les activités principales	p.3
• Les relations professionnelles les plus fréquentes	p. 4
 Le site et les coordonnées du centre de formation.....	p.4
 L'admission et la formation	p.5
• Le pré-requis	p.5
• L'admission	p.5
• Les études	p.6
• La formation	p.7
 L'emploi et les évolutions professionnelles.....	p 8

■ L'EXERCICE DU MÉTIER

Le préparateur en pharmacie hospitalière concourt à la préparation, à la dispensation et à la gestion des médicaments et dispositifs médicaux et aux opérations de stérilisation. Il exerce en pharmacie à usage intérieur (PUI) et participe sous l'autorité technique du pharmacien, à la gestion, l'approvisionnement, la délivrance des médicaments et des dispositifs médicaux. Il réalise des préparations magistrales et hospitalières et des préparations des médicaments radiopharmaceutiques et anti-cancéreux. Il est soumis au secret professionnel. Le préparateur en pharmacie hospitalière est titulaire du **diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière (DPPH)** de niveau III.

■ LE PROFIL

En tant que professionnel de pharmacie, il participe activement à la chaîne des soins. Le préparateur en pharmacie hospitalière possède une grande faculté d'adaptation aux nouvelles technologies et au respect des règles et des procédures :

A ce titre, il est :

- rigoureux dans ses démarches et développe une logique méthodologique
- consciencieux et fiable dans le temps et l'activité confiée
- réactif face à un dysfonctionnement, possède un esprit critique et est force de proposition
- honnête intellectuellement et objectif dans la transmission des informations
- communiquant mais respecte les règles de confidentialité et de secret professionnel

■ LES ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Préparation, conditionnement de médicaments et réalisation de préparations galéniques en zone protégée ou contrôlée
- Délivrance des médicaments et des dispositifs médicaux stériles aux unités fonctionnelles
- Informations, explications et recommandations nécessaires sur le bon usage des médicaments, des dispositifs médicaux stériles (DMS) et autres produits de santé
- Constitution et contrôles des dotations de service dans le respect des règles de détention et de conservation des médicaments et des DMS
- Maintenance préventive des installations techniques et des équipements propres à la PUI
- Conduite des opérations de stérilisation des dispositifs médicaux
- Gestion des stocks : inventaire, approvisionnement, gestion des périmés, des retours
- Traçabilité des médicaments dérivés du sang (MDS) et des DMS
- Accueil et encadrement pédagogique des nouveaux arrivants, des stagiaires

■ LES RELATIONS PROFESSIONNELLES LES PLUS FRÉQUENTES

- Équipes médicales et paramédicales
- Équipe administrative de la pharmacie à usage intérieur
- Services techniques, informatiques, logistiques et économiques
- Prestataires externes et fournisseurs

LE SITE ET LES COORDONNÉES DU CENTRE DE FORMATION



www.chu-tours.fr

Etudiant/en formation

La formation/Les concours

Rubrique : CFPPH

Adresse géographique

CFPPH

Site IFPS* du CHRU DE TOURS

2 rue Mansart

37170 - Chambray les Tours

Tél : 02 47 47 80 18

Fax : 02 47 47 85 02

E-mail : secretariat.cfpph@chu-tours.fr

Adresse administrative

CFPPH

Site IFPS du CHU de Tours

37044 TOURS Cedex 9

** Institut de Formation des Professions de Santé*

L'ADMISSION ET LA FORMATION

■ LE PRE-REQUIS

Etre titulaire du **brevet professionnel de préparateur en pharmacie**.

■ L'ADMISSION

L'obtention du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière est accessible selon 4 voies : initiale, apprentissage, professionnelle continue, validation des acquis de l'expérience (VAE). Capacité d'accueil : 40 places pour les 4 voies.

Dossier d'inscription : les dossiers peuvent être demandés par courrier, téléphone, mail (secretariat.cfpph@chu-tours.fr) ou retiré directement auprès du secrétariat du CFPPH.

Registre d'inscription

Pour les voies initiale et professionnelle continue

DU 1^{ER} NOVEMBRE 2018 AU 1^{ER} MARS 2019

(minuit le cachet de la poste faisant foi)

Pour la voie par apprentissage

DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 15 MAI 2019

(minuit le cachet de la poste faisant foi)

Date des sélections

VOIES	INITIALE ET PROFESSIONNELLE CONTINUE 20 places	APPRENTISSAGE 16 places
Admissibilité	Jeudi 21 mars 2019 : 10h – 12h L'épreuve écrite, anonyme, de 2h porte sur une question sanitaire en relation avec le domaine pharmaceutique notée sur 20 points	
Admission	Mercredi 22 et/ou jeudi 23 et vendredi 24 mai 2019 L'épreuve orale, de 30 minutes consiste à l'explicitation d'un dossier de 5 pages fourni par le candidat sur ses motivations à suivre la formation, son expérience et son projet professionnel. (à retourner au CFPPH au plus tard le 6 mai 2019)	Sélection sur dossier et entretien : Mardi 11 et mercredi 12 juin 2019
Proclamation des résultats	Lundi 27 mai 2019	Vendredi 14 juin 2019

Frais d'inscription aux épreuves de sélection : 120 € (tarif 2018) pour les voies initiale et professionnelle continue - aucun droit d'inscription à la sélection n'est demandé pour la voie par apprentissage.

■ LES ÉTUDES

Régime du centre de formation : externat (possibilité d'hébergement pour la voie par apprentissage auprès du Centre de Formation des Apprentis en convention avec le CFPPH).

Statut : étudiant pour les voies initiale et professionnelle continue / apprenti pour la voie par apprentissage.

Frais de scolarité : **6600 € (tarif 2018)** pour les voies initiale et professionnelle continue. Des bourses peuvent être accordées pour la voie initiale, après examen de la situation financière des candidats, par le Conseil Régional de la Région Centre-Val de Loire, via internet sur le site de la Région Centre-Val de Loire: www.aress.regioncentre-valde Loire.fr entre juin et septembre.

Droits d'inscription à l'entrée en formation en CFPPH fixés chaque année par circulaire ministérielle :

170 € (tarif 2019) pour les voies initiale et professionnelle continue

aucun droit d'inscription n'est demandé **pour la voie par apprentissage**

Acquittement de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : **90 € (tarif 2018)** pour les voies Initiale et Apprentissage.

Restauration : peut-être assurée au restaurant du personnel du CHU, site de l'hôpital Trousseau **4.03 € (tarif étudiant 2018)**.

■ LA FORMATION

La formation conduisant au Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière (DPPH) se déroule sur une durée globale de 42 semaines. Elle comporte 1360 heures d'enseignements dont 660 heures théoriques et 700 heures de stage. L'enseignement en CFPPH comprend 8 modules dispensés sous forme de cours, de travaux dirigés, de travaux pratiques. Les 8 périodes pratiques sont réalisées dans les pharmacies à usage intérieur, dans les unités de soins, dans les cellules qualité ou gestion des risques.....

➤ **Modalités d'évaluation** : validation des modules par le contrôle continu.

➤ **Modules de formation**

Module 1 : analyse des demandes et ordonnances au regard des exigences techniques et réglementaires des PUI

Module 2 : analyse des prescriptions et des demandes de dispositifs médicaux

Module 3 : assurance de la qualité dans les opérations pharmaceutiques réalisées en PUI

Module 4 : organisation, conduite et mise en œuvre des préparations magistrales, hospitalières, des opérations de reconstitution et de conditionnement

Module 5 : organisation, conduite et mise en œuvre des préparations de médicaments radiopharmaceutiques

Module 6 : organisation, conduite et mise en œuvre des opérations de stérilisation

Module 7 : gestion des flux et stocks de médicaments et de dispositifs médicaux dans l'environnement économique et réglementaire

Module 8 : traitement et transmission des informations, travail en équipe, conseil et encadrement des personnes.

L'EMPLOI ET LES ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

■ L'EMPLOI

A l'issue de son année d'étude, le préparateur en pharmacie hospitalière, titulaire du DPPH, exerce ses activités en pharmacie à usage intérieur des établissements publics de santé. Le préparateur en pharmacie hospitalière est embauché en catégorie B. Son traitement mensuel brut est de 1500 euros et peut atteindre 2400 euros (9^{ème} échelon).



■ LES ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

Cadre de santé

Cadre supérieur de santé

Cadre formateur en centre de formation

NOTES